Eduardo Vernazza.

Hendi

## DEUXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DES CRITIQUES

D'ART

SUJET: DROITS DE LA CRITIQUE

Juge néviale Je dois mettre également sur le tapis le sujet actuel. En Europe et dans certains pays de l'Amérique, la critique s'est établie sur des bases solides. Mais dans d'autres pays elle s'appuie sur des fondations tres faibles surtout dans ceux qui ont formé peu à peu sa culture. Dans la pluparts des journaux et des revues il n'existe pas une page spéciale pour l'art. C'est pour cela que dans quelques pays, comme dans le mien par exemple, la critique d'art c'est encore une lutte. Il y a des critiques qui ne savent pas où écrire, et alors je pense que c'est le moment dans lequel doit intervenir l'assotiation que nous avons formée pour que la parole et la pensée du critique ne tombent dans le vide. Je crois que nous devons tacher de faire des publications et des traductions et ainsi la critique comme l'art sera un droit universel: c'est-a-dire que la critique puisse être lue dans toutes les langues et qu'elle puisse attendre les pensées libres et ne se trouve pas réduite a certains cénacles privilégiés. L'Amérique a aussi des choses à dire et nous autres Américains, nous désirons que notre art et notre pensée critique soient connus dans cette Europe admirable. C'est pour cela qu'on doit penser que le critique a le droit spirituel de publier sa critique en ayant les garanties d'une organisation internationale, comme celle qu'on a formée dans ce Congres. A l'occasion du dernier Congres quelqu'un a dit que les critiques étaient des "Francs tireurs" que l'on devait faire cesser dans

Comment faire valoir ses droits? Ce point doit etre soigneusement étudié et on doit toujours tenir compte de l'ambient dans lequel il travaille. Si dans certains pays, comme j'ai déja dit, la critique est déjà établie et on ne discute pas sa valeur en d'autres il a fallut et il faut encore lutter pour l'imposer et pour la faire comprendre. Alors, il faudrait étudier attentivement les status pour les rendre géneraux, puisque c'est

leurs fonctionschaque fois que l'économie de la publication l'exigeait.

## DROITS DE LA CRITIQUE

facile que dans les milieux ou on lutte aujourd'hui pour être accepté une exigence nouvelle et juste helàs viendrait peut-être pour rendre difficile le chemin déja fait. A mon avis nous devons y aller soigneusement pour approfondir les bases qu'en va dresser pour défendre la vie de la critique d'art, si nous ne voulons pas la tuer avant (sa naissance) ou dans l'état dembryonnaire où elle se trouve dans certains pays.

Nous savons tous qu'on doit exiger son action comme un droit, mais comme tous les grands droits humains, il devra lutter contre l'incompréhension. Le travail intellectuel, surtout celui du critique, se paye et se compte encore par le résultat visible. Tout son procès, son temps d'étude et de méditation, ainsi que sa grande responsabilité échappent comme temps et comme travail bus par le critique.

Whenne

Eduardo Vernazza

Critique d'art du journal "El Día " Montévideo R. O. del Uruguay